

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 291

1<sup>er</sup> avril 2005

### SOMMAIRE

Anchorage Venture Lab S.A., Luxembourg .....	13958	bourg .....	13951
Art-Cade S.A., Pétange .....	13949	Hensjö International S.A.H., Luxembourg .....	13941
ASBM, S.à r.l., Luxembourg .....	13940	Hensjö International S.A.H., Luxembourg .....	13943
ASBM, S.à r.l., Luxembourg .....	13941	Horizon S.A., Luxembourg .....	13957
Bambi S.A.H., Luxembourg .....	13958	Hypo Portfolio Selection Sicav, Luxembourg ...	13953
Bio-Tech International S.A.H., Luxembourg .....	13958	I.B.C., International Building Control S.A., Holzem .....	13965
(La) Borsa, S.à r.l., Luxembourg .....	13966	Ifile S.A., Luxembourg .....	13944
(Die) Brille, S.à r.l., Grevenmacher .....	13955	Ifile S.A., Luxembourg .....	13945
(Die) Brille, S.à r.l., Grevenmacher .....	13955	Ikano Re S.A., Luxembourg .....	13947
Bruyères-Bridel, S.à r.l., Mersch .....	13962	ING RPFEB Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg .....	13947
Bruyères-Bridel, S.à r.l., Mersch .....	13965	ING RPFEB Soparfi B, S.à r.l., Luxembourg .....	13949
Cairnbulg Properties N° 1 S.A., Luxembourg .....	13954	ING RPFEB Soparfi C, S.à r.l., Luxembourg .....	13949
Cairnbulg Properties N° 2 S.A., Luxembourg .....	13953	ING RPFEB Soparfi Finco, S.à r.l., Luxembourg ..	13949
Cairnbulg Properties N° 3 S.A., Luxembourg .....	13952	Interfam Holding S.A. ....	13955
Camozzi Investment S.A., Luxembourg .....	13957	Interfam Holding S.A., Luxembourg .....	13956
Capital Publications Investments S.A., Luxem- bourg .....	13952	IonBond, S.à r.l., Luxembourg .....	13925
Claridge, S.à r.l., Mersch .....	13965	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Senninger- berg .....	13945
Compilux S.A., Strassen .....	13968	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg .....	13954
Corbigny Investissement S.A., Luxembourg .....	13959	Kamfin H S.A., Luxembourg .....	13961
Cosindit S.A., Luxembourg .....	13963	Kamfin H S.A., Luxembourg .....	13961
Dero S.A., Luxembourg .....	13959	Kowac S.A., Luxembourg .....	13962
Desert Storm S.A., Luxembourg .....	13957	Laure, S.à r.l., Mersch .....	13966
Domaine Vertbois, S.à r.l., Mersch .....	13965	Longchamp, S.à r.l., Mersch .....	13964
E-Collaboration International S.A., Luxembourg ..	13959	Luxembourg Development S.A., Luxembourg ...	13957
European Investment Construction Company S.A., Luxembourg .....	13963	Luxestate S.A., Mersch .....	13961
Eurosigncard Finance 1 S.A., Luxembourg .....	13964	Luxestate S.A., Mersch .....	13965
Eurosigncard Finance 1 S.A., Luxembourg .....	13964	M.S.A., Luxembourg .....	13956
Eurosigncard S.A., Luxembourg .....	13963	MATCON S.A., Matériaux de Construction S.A., Strassen .....	13968
Exact Trading S.A., Luxembourg .....	13959	Manenda Trading, S.à r.l., Luxembourg .....	13931
Exact Trading S.A., Luxembourg .....	13922	Manenda Trading, S.à r.l., Luxembourg .....	13938
Fairfax Small Cap S.A., Luxembourg .....	13952	Montrion, S.à r.l., Luxembourg .....	13966
Fa borough Publications Investments S.A., Luxem- bourg .....	13951	Moorefields S.A., Luxembourg .....	13950
Fiar S.A., Mersch .....	13963	Noral Holding S.A., Luxembourg .....	13960
Fulton Investments S.A., Luxembourg .....	13960	Nord Invest S.A., Luxembourg .....	13961
Global Publishing Systems Holding, S.à r.l., Luxem- bourg .....	13950	Olingen, S.à r.l., Mersch .....	13966
Global Publishing Systems Holding, S.à r.l., Luxem- bourg .....	13950	Orysia S.A.H., Luxembourg .....	13960
		Pacific Time S.A., Luxembourg .....	13961

Paintbox S.A., Luxembourg.....	13962	Signal Holding S.A., Luxembourg .....	13963
Parc Demeures, S.à r.l., Mersch .....	13966	Sintex Holding S.A., Luxembourg .....	13957
Peronica, S.à r.l., Mersch .....	13967	Sival International S.A., Luxembourg .....	13956
Pilota S.A., Luxembourg .....	13948	SMC Software Management Consulting, S.à r.l., Luxembourg-Neudorf.....	13943
Premium Investments Holding S.A., Luxembourg	13958	SMC Software Management Consulting, S.à r.l., Luxembourg-Neudorf.....	13951
Promotion Neuilly S.A., Mersch .....	13967	SMC Software Management Consulting, S.à r.l., Luxembourg-Neudorf.....	13953
Promotion Vincennes S.A., Mersch.....	13967	Stocknet Investments Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg .....	13950
R.I.D., Réalisations Immobilières Dudelange S.A., Strassen.....	13968	Stocknet Investments Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg .....	13947
Roa Immobilière & Co S.A., Esch-sur-Alzette....	13967	Storm Investments S.A., Luxembourg .....	13953
Robert Milford Asset Management S.A., Luxem- bourg .....	13954	Stugalux Construction S.A., Luxembourg .....	13922
Roche-Brune S.A., Luxembourg .....	13922	Stugalux S.A., Luxembourg .....	13964
Rode S.A., Luxembourg.....	13960	Sureau S.A., Luxembourg .....	13948
Rolub S.A.H. Luxembourg.....	13962	Tranelux International, S.à r.l., Contern.....	13923
RSA Overseas Holdings (Luxembourg) (No. 1), S.à r.l., Luxembourg.....	13938	Urbania, S.à r.l., Mersch .....	13967
SEC-BAC Immo S.A., Esch-sur-Alzette .....	13923		
SEC-BAC Immo S.A., Esch-sur-Alzette .....	13924		

**STUGALUX CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.  
R. C. Luxembourg B 34.563.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 juin 2004*

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises, la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIÉS, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 58.155 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01550. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004441.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**EXACT TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 88.313.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(004389.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**ROCHE-BRUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 73.866.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 décembre 2004 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 50, val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé Commissaire, en remplacement de FIDEI REVISION, S.à r.l., démissionnaire. Le nouveau Commissaire reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02249. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004546.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**TRANELUX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue E. Reuter.  
R. C. Luxembourg B 56.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09202, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour TRANELUX INTERNATIONAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(000980.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2005.

**SEC-BAC IMMO S.A., Société Anonyme,  
(anc. SECBAC S.A. SOCIETE D'EXPLOITATION DE CLUBS, BARS et CABARETS S.A.).**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.  
R. C. Luxembourg B 81.555.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents, sous la dénomination de SECBAC S.A. SOCIETE D'EXPLOITATION DE CLUBS, BARS et CABARETS S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 28 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 974, du 7 novembre 2001;

modifiée en vertu d'un acte reçu par le prédit notaire Paul Bettingen, en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 1120, du 06 décembre 2001;

et modifiée en vertu d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé, en date à Esch-sur-Alzette, du 12 mars 2003, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Johan Cerfont, employé privé, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Aldo Fascio, en invalidité, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale et de l'article premier des statuts.

2.- Transfert du siège social et modification de l'article 2, premier alinéa des statuts.

3.- Changement de l'objet social de la société et modification de l'article quatre, premier alinéa des statuts.

4.- Engagement de la société vis-à-vis des tiers et modification de l'article 10 des statuts.

5.- Révocation des administrateurs, Présidente du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué.

6.- Et nomination de trois nouveaux administrateurs et d'un administrateur-délégué.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de changer la dénomination sociale de la société et de donner à l'article premier des statuts, la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SEC-BAC IMMO S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et de modifier l'article deux, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article quatre, premier alinéa des statuts, comme suit:

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion, la promotion de tous immeubles et droits immobiliers, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

(le reste sans changement)

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de donner à l'article dix des statuts, concernant l'engagement de la société vis-à-vis des tiers, la teneur suivante:

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de révoquer à compter de ce jour:

- a) de leurs fonctions d'administrateurs, à savoir:
  - la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town Tortola, British Virgin Islands;
  - la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Sea Meadow House, P.O. Box 116, Road Town Tortola, British Virgin Islands
  - et Mademoiselle Saliyah Abbas Aissa, commerçante, demeurant à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch
- b) et de sa fonction de Présidente du conseil d'administration et d'administrateur, Mademoiselle Saliyah Abbas Aissa, prénommée.
- c) de sa fonction d'administrateur-délégué, de Monsieur Aldo Fascio, prénommé.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée de six années, à savoir:

- a) comme administrateurs de la prédite société, à savoir:
  - Monsieur Johan Cerfont, prénommé;
  - Monsieur Aldo Fascio, prénommé;
  - et Monsieur Emmanuel Fascio, employé privé, demeurant à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

b) et comme administrateur-délégué, Monsieur Johan Cerfont, prénommé.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de cinq cents euros (500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J. Cerfont, J.-P. Cambier, A. Fascio, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2004, vol. 902, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2004.

A. Biel.

(106661.3/203/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

**SEC-BAC IMMO S.A., Société Anonyme,  
(anc. SECBAC S.A. SOCIETE D'EXPLOITATION DE CLUBS, BARS et CABARETS).**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 81.555.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(106663.3/203/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

**IonBond, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.100.

In the year two thousand and four, on the twelfth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

SSCP COATINGS, a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 29 April 2004, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 101.097 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 776 dated 28 July 2004 (page 37203) (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of IonBond S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 101.100 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 18 May 2004 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»);

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since its incorporation.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 16 of the articles of association of the Company and of articles 193-195 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the issued share capital of the Company of an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) into Suisse Francs (CHF). On the basis of the currency exchange rate as of 12 October 2004 being CHF 1.54869 per EUR 1.-, the issued share capital will be set approximately at nineteen thousand three hundred and fifty-eight Suisse Francs (CHF 19,358.-), rounded to nineteen thousand three hundred Suisse Francs (CHF 19,300.-).

For accounting purposes, the conversion of the current currency of the issued share capital of the Company into Suisse francs (CHF) is considered as effective from 26 May 2004.

Following such conversion, the one hundred twenty five (125) Shares with nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, representing the wholly issued share capital of the Company are converted into one hundred and ninety-three (193) Shares, with nominal value of one hundred Suisse Francs (CHF 100.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to abrogate article 8 of the Articles and to re-number all the subsequent articles of the Articles.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to delete any reference to the United Kingdom in the Articles.

As a result, the Sole Shareholder resolves to amend articles 9.2, 9.3, 9.6, 9.7, 12.1 and 17 of the Articles, which shall now read as follows:

«**9.2.** The Board of Managers will be composed of at least two members.

**9.3.** The meetings of the Board of Managers are convened by any member of the Board of Managers. In case that all the members of the Board of Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

**9.6.** The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed to any member of the Board of Managers, provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

**9.7.** Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members.

**12.1.** Any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members, and any two managers, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

**17. Other general meetings.**

Such meetings must be convened if shareholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.»

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 18.1 of the Articles on the convening formalities applicable to a shareholders meeting, which shall now read as follows:

«**18.1.** The shareholders shall meet upon notice by any manager pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register.»

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to add a new article 10.4 of the Articles on the collective nature of the management decision, which shall now read as follows:

«**10.4.** Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 10 of the Articles.»

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to add a new article 10.5 in the Articles in connection with the representation of the Company, which shall read as follows:

«**10.5.** Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members and, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, to any two members of the Board of Managers acting jointly as provided by article 11 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed by any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members and, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, by any two members of the Board of Managers acting jointly in compliance with articles 10 and 11 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any manager, in case that the Board of Managers is composed of two members and, in case that the Board of Managers is composed of more than two members, by any two members of the Board of Managers acting jointly, does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.»

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert new provisions on the indemnification of the members of the Board of Managers and, consequently, to amend article 13 of the Articles, which shall now read as follows:

«**13. Remuneration and indemnification of the members of the Board of Managers.**

**13.1.** For its activities as managers, the members of the Board of Managers shall not receive any remuneration.

**13.2.** None of the members of the Board of Managers shall have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the Company agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each member of the Board of Managers from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the members of the Board of Managers or the Company) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the members of the Board of Managers, the Company or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the Company, on the part of the members of the Board of Managers when acting on behalf of the Company or on the part of any agents when acting on behalf of the Company; provided that any member of the Board of Managers in its capacity as manager of the Company shall be liable, responsible and accountable for and shall indemnify, pay, protect and hold harmless the Company from and against, and the Company shall not be liable to any member of the Board of Managers for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgements, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defence, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Company and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the Company) which result from fraud, gross negligence, wilful misconduct or material breach of the present Articles by any member of the Board of Managers.»

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 23.4 of the Articles regarding the distribution of the funds, which shall now be read as follows:

«**23.4.** The decision to distribute funds and the determination of the conditions and amount of such a distribution will be taken by the shareholders representing more than a half of the share capital. Notwithstanding any other provision of these Articles, the shareholders may not take any action, including, but not limited to, distributing dividends, issuing shares or otherwise modifying the Company's share capital or amending its Articles, that would result in a breach of the Company's obligations or covenants under any loan facilities agreement or any other agreement that the Company may enter into from time to time.»

*Ninth resolution*

Following the abrogation of article 8 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to bring minor or cosmetic amendments to several articles of the Articles:

+article 6: «in accordance with articles 15 to 21 of the Articles.»

+article 8.1: «as provided in article 23, are available.»

+article 9.4: «... Any member of the Board of Managers may act at any meeting of such Board of Managers by appointing in writing, such member will be considered as present for the purposes of article 9.5.»

+article 10.1: «The Board of Managers has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and...»

+article 20.1: «in compliance with article 20.1 of the Articles. He must adjourn...»

+article 21.4: «the shareholders shall be convened or consulted a second time, and decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.»

#### *Tenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company with an amount of four million four hundred thirty-eight thousand Suisse Francs (CHF 4,438,000.-) in order to raise it from its current amount of nineteen thousand three hundred Suisse Francs (CHF 19,300.-) to four million four hundred fifty-seven thousand three hundred Suisse Francs (CHF 4,457,300.-) by creating and issuing forty-four thousand three hundred and eighty (44,380) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one hundred Suisse Francs (CHF 100.-) (the «New Shares»).

#### *Eleventh resolution*

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares and records the full liberation of the New Shares by contribution in kind as follows:

##### *Subscription and description of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, here represented by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of an application form for conversion given under private seal dated 11 October 2004 which declared to subscribe the New Shares and to have them fully paid up by contribution in kind, consisting of a receivable deriving from the equity bridge loan agreement dated 5 October 2004 between the Company and the Sole Shareholder for a total amount of four million four hundred thirty-eight thousand Suisse Francs (CHF 4,438,000.-).

##### *Documents evidencing the valuation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder and the Company have reviewed the following documents:

- a copy of the equity bridge loan agreement dated 5 October 2004 between the Company and the Sole Shareholder (the «Convertible Loan Agreement»);

- an application form for conversion from the Sole Shareholder certifying the value of the receivable deriving from the Convertible Loan Agreement (the «Contributed Receivable»); and

- the minutes of the meeting of the Board of Managers of the Company dated 11 October 2004 confirming that the value of the Contributed Receivable equal a global amount of four million four hundred thirty-eight thousand Suisse Francs (CHF 4,438,000.-), such amount corresponding to the outstanding principal amount of the Convertible Loan Agreement and that such valued contribution corresponds at least to value of the forty-four thousand three hundred and eighty (44,380) New Shares with a par value of one hundred Suisse Francs (CHF 100.-) each, to be issued in consideration.

On the basis of these documents, acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as shareholder of the Company by reason of the here above described contribution in kind, the Sole Shareholder expressly agrees with the description of the contribution in kind, its valuation, the effective conversion of the Contributed Receivable, and confirmation of the validity of the subscription and payment.

Following the forms as listed above the undersigned notary has been provided with the proof of the ownership and the value of the Contributed Receivable for a total amount of four million four hundred thirty-eight thousand Suisse Francs (CHF 4,438,000.-).

##### *Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, hereto represented as stated above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Receivable and it has the power to dispose of such receivable, legally and conventionally freely transferable;

- the Convertible Loan Agreement has already been executed, proof thereof having been given to the undersigned notary;

- there exist no other preemption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Receivable be transferred to it;

- the transfer of its Contributed Receivable will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares; and

- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Receivable and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Twelveth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, including the conversion of the currency of the share capital into Suisse Francs (CHF) and which shall read as follows:

«The issued share capital of the Company is fixed at four million four hundred fifty-seven thousand three hundred Suisse Francs (CHF 4,457,300.-) consisting of forty-four thousand five hundred and seventy-three (44,573) registered ordinary shares (the «Shares») each with a par value of one hundred Suisse Francs (CHF 100.-) all of which have been fully paid in.»

### Costs

For the needs of the tax administration the present capital increase is evaluated at EUR 2,871,000.- (two million eight hundred seventy-one thousand euros).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately thirty-three thousand five hundred euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

SSCP COATINGS, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 29 avril 2004, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 101.097 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 776 en date du 28 juillet 2004 (page 37203) (l' «Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de IonBond S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 18 mai 2004, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 101.110 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 16 des Statuts de la Société et aux articles 193 à 195 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir le capital de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en Francs Suisses. Sur la base du taux de conversion du 12 octobre 2004, soit 1,54869 Francs Suisses pour 1 euro, le capital social est fixé à dix-neuf mille trois cent cinquante-huit Francs Suisses (19.358 CHF), arrondi à dix-neuf mille trois cents Francs Suisses (19.300 CHF).

En vue des écritures comptables, la conversion du capital social de la monnaie actuelle en Francs Suisses est considérée comme effective à partir du 26 mai 2004.

A la suite de cette conversion, les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont converties en cent quatre-vingt-treize (193) Parts Sociales, d'une valeur nominale de cent Francs Suisses (100 CHF) chacune.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'abroger l'article 8 des Statuts et de renuméroter tous les articles subséquents des Statuts.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de retirer toute référence au Royaume-Uni dans les Statuts.

Dès lors, l'Associé Unique décide de modifier les articles 9.2, 9.3, 9.6, 9.7, 12.1 et 17 des Statuts, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

«9.2. Le Conseil de Gérance sera composé d'au moins deux membres.

9.3. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un membre du Conseil de Gérance. Lorsque tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.6. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée à tout membre du Conseil de Gérance, à condition que chaque participant soit en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie, et ceux-ci seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

9.7. Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres.

12.1. Un seul gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et deux des gérants, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres, peut/peuvent déléguer une partie des pouvoirs du Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.»



### **17. Autres assemblées générales.**

«De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demandent.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18.1 des Statuts concernant les formalités de convocation applicables aux assemblées des associés, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**18.1.** Les associés seront réunis sur convocation d'un gérant selon un avis reprenant l'ordre du jour et envoyé à chaque associé avant la réunion à l'adresse indiquée dans le registre des parts.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'ajouter le nouvel article 10.4 aux Statuts concernant la nature collective des décisions de gestion, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**10.4.** Toute décision en relation avec la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 10 des Statuts.»

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'ajouter le nouvel article 10.5 et de modifier l'article 11 des Statuts concernant la représentation de la Société, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

«**10.5.** Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à tout gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et à deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres, tel que stipulé à l'article 11 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté par un gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et par deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres en conformité aux articles 10 et 11 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un gérant, si le Conseil de Gérance est composé de deux membres, et par deux membres du Conseil de Gérance agissant conjointement, si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux membres ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer de nouvelles dispositions sur l'indemnisation des membres du Conseil de Gérance et, en conséquence, modifier l'article 13 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

### **13. Rémunération et indemnisation du Conseil de Gérance.**

**13.1.** Pour leurs activités en qualité de gérant, les membres du Conseil de Gérance ne recevront aucune rémunération.

**13.2.** Aucun des membres du Conseil de Gérance n'engagera sa responsabilité ou son patrimoine sous forme de dommages et intérêts ou autrement à l'égard des associés, et la Société est d'accord d'indemniser, de payer, de protéger et de tenir quitte et indemne chaque membre du Conseil de Gérance de et envers toute responsabilité, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et remboursements de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, tous coûts et dépenses raisonnables de représentation, de défense, d'appel et de transaction de tout, procès, actions ou procédures engagés ou en passe d'être engagée contre un membre du Conseil de Gérance ou la Société) et de tous les coûts de recherche en relation qui pourraient être apportés, encourus ou s'imposer aux membres du Conseil de Gérance, la Société ou de toute façon, en relation avec, ou survenant en lien avec, ou prétendument en relation avec ou survenant en lien avec, toute action ou inaction de la Société de la part d'un des membres du Conseil de Gérance agissant pour le compte de la Société; néanmoins, tout membre du Conseil de Gérance, en qualité de gérant de la Société ne sera engagé ou tenu responsable et devra indemniser, payer, protéger et tenir pour quitte et indemne la Société, et la Société ne pourra être engagé envers un autre membre du Conseil de Gérance pour toutes responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et remboursements de quelque nature que ce soit (y compris, sans limitation, tous coûts et dépenses raisonnables de représentation, de défense, d'appel et de transaction de tout procès, actions ou procédures engagés ou menaçant un membre du Conseil de Gérance ou la Société) qui résulteraient d'une fraude, d'une faute lourde ou d'une faute intentionnelle ou d'une violation manifeste des présents Statuts par un membre du Conseil de Gérance .»

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23.4 des Statuts concernant la distribution des fonds, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**23.4.** La décision de distribuer des fonds et la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution sera prise par les associés représentant plus de la moitié du capital. Nonobstant toute autre disposition de ces Statuts, les associés ne pourront prendre des actions, incluant, mais non limitées, en ce qui concerne la distribution de dividendes, l'émission de parts ou toute autre modification du capital social de la Société, qui entraîneraient la violation des obligations et engagements de la Société sous des contrats de crédit (loan facilities agreement) ou tout autre contrat que la Société pourrait conclure à tout moment.»

#### *Neuvième résolution*

Suite à l'abrogation de l'article 8 des statuts, l'Associé Unique décide d'apporter des modifications mineures et de forme à divers articles des Statuts:

- +article 6: «...en conformité avec les articles 15 à 21 des présent Statuts»
- +article 8.1: «...tel que dispose l'article 23.»
- +article 9.4: «...Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance dans ce cas, ledit membre sera considéré comme présent en vue de l'application de l'article 9.5.»
- +article 10.1: «...Le Conseil de Gérance tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer...»
- +article 20.1: «... conformément à l'article 22.4 des Statuts. Il devra la remettre...»
- +article 21.4: «...les associés seront conviés ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les décisions seront prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion de capital représentée.»

#### *Dixième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent trente-huit mille Francs Suisses (4.438.000 CHF) pour le porter de son montant actuel de dix neuf mille trois cents Francs Suisses (19.300 CHF) au montant de quatre millions quatre cent cinquante-sept mille trois cents Francs Suisses (4.457.300 CHF) par la création et l'émission de quarante-quatre mille trois cent quatre-vingts (44.380) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, avec une valeur nominale de cent Francs Suisses (100 CHF), chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

#### *Onzième résolution*

L'Associé Unique décide de souscrire les Nouvelles Parts Sociales et d'enregistrer leur totale libération par apport en nature, comme suit:

##### *Souscription et description de l'apport en nature*

L'Associé Unique, ici représenté par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une lettre d'application sous seing privé émise en vue de la conversion le 11 octobre 2004, lequel a déclaré souscrire les Nouvelles Parts Sociales et libérer celles-ci par apport en nature consistant en une créance dérivant d'un contrat-pont de prêt (equity bridge loan agreement) du 5 octobre 2004 entre l'Associé Unique et la Société pour un montant total de quatre millions quatre cent trente-huit mille Francs Suisses (4.438.000 CHF).

##### *Documents établissant la valeur de l'apport en nature*

L'Associé Unique et la Société ont revu les documents suivants:

- une copie du contrat-pont de prêt (equity bridge loan agreement) du 5 octobre 2004 entre la Société et l'Associé Unique (la «Contrat de Prêt Convertible»);
- la lettre d'application sous seing privé émise par l'Associé Unique certifiant la valeur de la créance dérivant du Contrat de Prêt Convertible (la «Créance Apportée»); et
- le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société en date du 11 octobre 2004 confirmant que la valeur de la Créance Apportée est égale au montant global de quatre millions quatre cent trente-huit mille Francs Suisses (4.438.000 CHF); ce montant correspondant au montant principal du Contrat de Prêt Convertible et que la valeur estimée de cet apport correspond au moins à la valeur des quarante-quatre mille trois cent quatre-vingts (44.380) Nouvelles Parts Sociales, avec une valeur nominale de cent Francs Suisses (100 CHF), devant être émises en relation avec celui-ci.

Sur la base de ces documents, ayant été informé préalablement de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée comme associé de la Société en raison de l'apport tel que décrit ci-dessus, l'Associé Unique a expressément marqué son accord sur la description de son apport en nature, son évaluation, la conversion effective de sa Créance Apportée respective, et la confirmation de la validité de sa souscription et de sa libération.

Suivant les lettres ci-dessus, il a été apporté au notaire soussigné la preuve de la propriété et de la valeur de la Créance Apportée pour un montant total de quatre millions quatre cent trente-huit mille Francs Suisses (4.438.000 CHF).

##### *Réalisation effective de l'apport en nature*

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare que:

- il est le seul créancier de la Créance Apportée et il dispose du pouvoir de transférer librement cette créance, légalement et conventionnellement;
- le Contrat de Prêt Convertible a déjà été exécuté, preuve en a été fournie au notaire soussigné;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir droit de demander que la Créance Apportée lui soit transférée;
- le transfert de la Créance Apportée sera effectif à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation du capital de la Société par création et émission de Nouvelles Parts Sociales; et
- toutes formalités supplémentaires seront effectuées au Grand-Duché de Luxembourg afin de dûment formaliser le transfert de la Créance Apportée et de le rendre effectif partout et à l'égard des tiers.

#### *Douzième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, y compris la conversion du capital social en Francs Suisses, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions quatre cent cinquante-sept mille trois cents Francs Suisses (4.457.300 CHF) représenté par quarante-quatre mille cinq cent soixante-treize (44.573) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de cent Francs Suisses (100 CHF).»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à EUR 2.871.000,- (deux millions huit cent soixante et onze mille euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trente-trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 22, case 4. – Reçu 28.652,59 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

J. Elvinger.

(105614.3/211/379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**MANENDA TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 104.960.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MANENDA TRADING LIMITED (the «Company»), a company organised under the British Virgin Islands law, incorporated in the British Virgin Islands on 7 October 1999 and validly registered as Company number 347086 with the Registrar of International Business Companies in the British Virgin Islands as stated in the Certificate of Incorporation and having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) as stated in the Memorandum of Association and Articles of Association, which documents are attached to the present deed.

The extraordinary general meeting is opened and appoints as Chairman Mr Peter Vansant, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Lacombe, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Daine, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To transfer the registered office of the Company from the British Virgin Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg and to discontinue the activities in the British Virgin Islands and to continue the activities of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to acquire the Luxembourg nationality and to be henceforth subject to Luxembourg Law.

2. To change the Company's name into MANENDA TRADING S.à r.l.

3. To adapt the articles of association to the Luxembourg legislation.

4. To accept the resignation of the sole director of the Company and grant him discharge for performance of his mandates until the date of the transfer of the registered office.

5. To appoint Mr Peter Vansant, lawyer, residing professionally at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, as manager of the Luxembourg Company for an unlimited period.

6. To establish the address of the Company at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

7. Miscellaneous.

II. The partners present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present at the meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The Chairman explains that the Corporation intends to transfer its registered office and its principal establishment from Road Town, Tortola (British Virgin Islands) to Luxembourg-City, pursuant to a written consent of the Sole Director, dated 12 October 2004, the transfer has already been unanimously decided and that all formalities required in that respect by the laws of the British Virgin Islands have been complied with. The purpose of this meeting is to decide, under Luxembourg law, on the same transfer and to adapt the articles of association to Luxembourg law.

V. The following documents have been submitted to the meeting:

- A certified true copy of the Memorandum of Association and Articles of Association, dated 7 October 2004;
- Notarial certificates from Mr Edgar A.C. Hewlett, Notary Public in Road Town, Tortola (British Virgin Islands) dated 7 October 2004, attesting the veracity of the copies of the following documents:

- \* Certificate of Incorporation; and
- \* Certificate of Good Standing of said Company.

All above mentioned documents initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from the British Virgin Islands to the Grand-Duchy of Luxembourg and to discontinue the activities in the British Virgin Islands and to continue the activities of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to acquire the Luxembourg nationality and to be henceforth subject to Luxembourg Law.

*Second resolution*

It appears from a balance sheet as per 22 November 2004 that the net assets of the company correspond at least to the amount of the capital of the company.

A copy of this balance sheet, will remain annexed to this deed for registration purposes.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the Company's corporate name into MANENDA TRADING S.à r.l.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to adopt new articles of association of the Company and that the Company be henceforth subject to Luxembourg Law, these Articles being followed by a translation in French. In case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The new articles of association shall read as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There exists a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of MANENDA TRADING S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen thousand eight hundred euros (13,800.- EUR) divided into hundred thirty-eight (138) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

All hundred thirty-eight (138) shares are held by:

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., a «*société anonyme*», governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 2 route de Trèves, L-2633 Senningerberg (R.C.S. 37.604).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share

capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### D. Decisions of the Sole Partner - Collective Decisions of the Partners

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial Year - Annual Accounts - Distributions of Profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended.

##### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of the sole director of the Company MANENDA TRADING LIMITED as a company existing under the laws of the British Virgin Islands and to grant the same full discharge for the performance of his mandate until the date of the transfer of the registered office.

##### *Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to fix the number of managers at one (1) and to appoint the following person, in his capacity as sole manager for an unlimited period: Mr Peter Vansant, lawyer, born in Turnhout (Belgium), on 20 January 1965, residing professionally at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

##### *Seventh resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to fix the address of the registered office of the Company at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately thousand six hundred fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de MANENDA TRADING LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, constituée aux Iles Vierges Britanniques, le 7 octobre 1999 et valablement enregistrée comme société numéro 347086 auprès du Registre de Commerce des Sociétés Internationales des Iles Vierges Britanniques tel qu'il résulte d'un «Certificate of Incorporation» et ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) tel qu'il résulte d'un «Memorandum of Association and Articles of Association», ces documents étant annexés aux présentes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Peter Vansant, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Daine, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transférer le siège social statutaire de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg, arrêter les activités de la Société aux Iles Vierges Britanniques et de continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, adopter la nationalité luxembourgeoise et soumettre la Société au droit luxembourgeois.

2.- Modifier la dénomination sociale de la Société en MANENDA TRADING S.à r.l.

3.- Adapter les statuts de la Société à la législation luxembourgeoise.

4.- Accepter la démission du seul «director» de la Société et lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date du transfert du siège social.

5.- Nommer Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant professionnellement au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en tant que seul gérant de la Société pour une durée illimitée.

6.- Fixer l'adresse de la Société au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

7.- Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Monsieur le Président fournit des explications sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il indique en particulier que la Société entend transférer son siège social statutaire et son principal établissement de Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques) à Luxembourg-Ville, par une décision écrite du seul «director» de la Société, datée du 12 octobre 2004, le transfert a déjà été décidé unanimement et que toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques à cette fin ont d'ores et déjà été accomplies. La présente assemblée a pour objet de décider, d'après le droit luxembourgeois, le transfert en question et l'adaptation des statuts à la loi luxembourgeoise.

V. Les documents suivants sont soumis à l'Assemblée:

- Une copie certifiée conforme du «Memorandum of Association and Articles of Association», datée du 7 octobre 2004;

- Certificats notariés de Monsieur Edgar A.C. Hewlett, notaire aux Iles Vierges Britanniques, datés du 7 octobre 2004, attestant la véracité des copies des documents suivants:

\* «Certificate of Incorporation»; et

\* «Certificate of Good Standing» de ladite Société;

Tous les documents précités seront paraphés et paraphés par le notaire et les comparants pour être annexés à l'acte et enregistrés avec lui.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et le principal établissement de la Société des Iles Vierges Britanniques vers le Grand-Duché de Luxembourg et de continuer ces mêmes activités au Grand-Duché de Luxembourg, adopter la nationalité luxembourgeoise et soumettre la Société au droit luxembourgeois.

#### *Deuxième résolution*

Il résulte d'un bilan arrêté au 22 novembre 2004, que l'actif net de la Société correspond au moins au montant du capital social de la Société.

Une copie de ce bilan restera annexé aux présentes à des fins d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société en MANEDA TRADING S.à r.l.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter les nouveaux statuts de la Société, soumis désormais à la loi luxembourgeoise, ces statuts étant rédigés en anglais suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Les statuts sont conçus comme suit:

### **A. Objet Social - Durée - Dénomination - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de MANENDA TRADING S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille huit cents euros (13.800,- EUR) divisé en cent trente-huit (138) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les cent trente-huit (138) parts sociales sont détenues par:

«LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.», une société anonyme, régie par les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 2, route de Trèves, L-2633 Senningerberg (R.C.S. 37.604).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission du seul «director» de la Société MANENDA TRADING LIMITED, comme étant une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques et de leur accorder pleine décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date du transfert du siège social.

##### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer le nombre des gérants à un (1) et de nommer comme seul gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

##### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer l'adresse du siège social de la société à 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Vansant, M. Lacombe, C. Daine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2004, vol. 889, fol. 65, case 2. – Reçu 138 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(105478.3/239/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**MANENDA TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 104.960.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Belvaux, le 21 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(105481.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (No. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.467.

In the year two thousand and four, on the twenty-first day of December,  
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

THE GLOBE INSURANCE COMPANY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England and having its registered office at St. Mark's Court, Chart Way, RH12 1XL, Horsham, United Kingdom, here represented by Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 December 2004.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxy and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (No. 1), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 73.467, incorporated pursuant to a deed of Notary Maître Frank Baden, residing in Luxembourg, of 15 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 March 2000, number 184.

The appearing party representing the entire share capital may validly deliberate on all items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to be taken regarding the dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

The sole member took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the sole member decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution and in accordance with article 22 of the articles of association of the Company, the sole member decides to appoint as liquidator AIM SERVICES, S.à r.l., with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 74.676.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915.

The liquidator may perform all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915, without the need to request the authorization of the general meeting of shareholders in the cases in which such authorization would otherwise be necessary.

The liquidator may instruct and authorize the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the securities, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, securities, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THE GLOBE INSURANCE COMPANY LIMITED, une société constituée selon les lois d'Angleterre, ayant comme siège social St. Mark's Court, Chart Way, RH12 1XL, Horsham, Royaume-Uni, ici représentée par Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 décembre 2004.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussignée restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de RSA OVERSEAS HOLDINGS (LUXEMBOURG) (No. 1), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 73.467, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, résidant à Luxembourg, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mars 2000, numéro 184 (ci après la «Société»).

Le comparant représentant l'entièreté du capital social, celui-ci peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 22 des statuts de la Société, l'associé unique décide de nommer comme liquidateur AIM SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 74.676.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas celle-ci serait autrement requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ledit comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105813.3/230/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**ASBM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 60.189.

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

La sociedad limitada de droit espagnol ARCELOR SPAIN HOLDING, S.L., Sociedad Unipersonal, avec siège social à SP-28027 Madrid, Calle Albacete 3, inscrite au Registro Mercantil de Barcelona dans le tome 24.270, folio 89, page numéro B 69578, inscription 5<sup>a</sup>, numéro C.I.F (Code d'identification fiscal) A-58597949,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre Peters, maître en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid (Espagne) le 14 décembre 2004,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte, pour être formalisée avec lui.

La société comparante agit aux présentes en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ASBM, ci-après également qualifiée par la SOCIETE ASBM, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 60.189; la SOCIETE ASBM a été constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 31 octobre 1997.

La société comparante ARCELOR SPAIN HOLDING, S.L., représentée comme il est dit ci-avant, expose au notaire instrumentant les différents apports des parts sociales de la SOCIETE ASBM, actées suivant acte reçu par Maître Rodrigo Tena Arregui, notaire de résidence à Madrid (Espagne), en date du 29 septembre 2004:

1) ARBED, Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 6.990, a apporté, suivant le prédit acte Arregui du 29 septembre 2004, six cent vingt-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix (621.490) parts sociales détenues dans la SOCIETE ASBM, à la société ARCELOR SPAIN HOLDING, S.L., prénommée;

2) ACERALIA STEEL TRADING B.V., besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, Société de droit des Pays-Bas, avec siège social à NL-1083 HK Amsterdam, Drentestraat, 24, inscrite au Registre de Commerce d'Amsterdam («Kamer van Koophandel Amsterdam»), sous le numéro 33297304, a apporté, suivant le prédit acte Arregui du 29 septembre 2004, un million cent vingt-trois mille cinq cent vingt-deux (1.123.522) parts sociales détenues dans la SOCIETE ASBM, à la société ARCELOR SPAIN HOLDING, S.L., prénommée;

3) SIDARFIN N.V., Société Anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-9042 Gent, John Kennedylaan, 51, inscrite au Registre de Commerce de Gent, sous le numéro 165.714, a apporté, suivant le prédit acte Arregui du 29 septembre 2004, un million huit cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-huit (1.814.988) parts sociales détenues dans la SOCIETE ASBM, à la société ARCELOR SPAIN HOLDING, S.L., prénommée.

Suite aux apports de parts sociales énumérées ci-avant, la société espagnole ARCELOR SPAIN HOLDING, S.L. est devenue le seul et unique associé de la SOCIETE ASBM.

I. Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté,

agissant comme mandataire de la SOCIETE ASBM, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 16 décembre 2004, reconnaît que la SOCIETE ASBM a reçu une expédition de l'acte Arregui prémentionné du 29 septembre 2004 et déclare accepter expressément ces cessions de parts sociales au nom de la SOCIETE ASBM, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

II. Suite aux apports de parts du 29 septembre 2004, l'article six des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-neuf millions d'euros (EUR 89.000.000,-).

Il est divisé en trois millions cinq cent soixante mille (3.560.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les trois millions cinq cent soixante mille (3.560.000) parts sociales appartiennent intégralement à l'associé unique, la sociedad limitada de droit espagnol ARCELOR SPAIN HOLDING, S.L., Sociedad Unipersonal, avec siège social à SP-28027 Madrid, Calle Albacete 3, inscrite au Registro Mercantil de Barcelona, dans le tome 24.270, folio 89, page numéro B 69578, inscription 5<sup>a</sup>, numéro C.I.F (Code d'identification fiscal) A-58597949.»

III. Ensuite, l'associé unique décide de modifier les articles suivants des statuts:

- **Art. 1<sup>er</sup>.** ajout d'un alinéa qui a la teneur suivante:

«Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée dans la suite; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.»

- **Art. 17.** ajout d'un deuxième alinéa:

Le deuxième alinéa a la teneur suivante:

«Lorsque et aussi longtemps que la société est unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.»

- **Art. 26.** ajout d'un alinéa:

Cet alinéa supplémentaire a la teneur suivante:

«Le Conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.»

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SOCIETE ASBM ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ trois mille neuf cents (3.900,-) euros.

*Annexes*

1. Une expédition de l'acte d'apports de parts sociales reçu par-devant Maître Rodrigo Tena Arregui, notaire de résidence à Madrid (Espagne), en date du 29 septembre 2004.

2. Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: H. Goedert, P. Peters, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2004, vol. 528, fol. 54, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 décembre 2004.

J. Gloden.

(105639.3/213/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**ASBM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(105640.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**HENSJÖ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 57.777.

In the year two thousand four, on the thirteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme holding HENSJÖ INTERNATIONAL S.A., having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg number B 57.777, incorporated by a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 30, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 205 on April 25, 1997, modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on December 14, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 115 on February 3, 2000.

The extraordinary general meeting is opened at 3.00 p.m. by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the corporate capital by an amount of SEK 8,000,000.- (eight million Swedish Kroner) so as to reduce it from its present amount of SEK 10,000,000.- to SEK 2,000,000.- by reimbursement in cash of the amount of SEK 8,000,000.- to the shareholders.

2. Reduction of the par value per share from SEK 1,000.- to SEK 200.-.

3. Amendment of article three of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 3.** The corporate capital is set at two million Swedish Kroner (2,000,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of two hundred (200.-) Swedish Kroner each.

4. Power to the Board of Directors to implement the proposed above-mentioned resolutions.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to reduce the corporate capital by an amount of SEK 8,000,000.- (eight million Swedish Kroner) so as to reduce it from its present amount of SEK 10,000,000.- (ten million Swedish Kroner) to SEK 2,000,000.- (two million Swedish Kroner) by reimbursement in cash of the amount of SEK 8,000,000.- (eight million Swedish Kroner) to the shareholders.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to reduce the par value per share from SEK 1,000.- (one thousand Swedish Kroner) to SEK 200.- (two hundred Swedish Kroner).

*Third resolution*

As a result of the above taken resolutions, the general meeting resolves to amend article three of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 3.** The corporate capital is set at two million Swedish Kroner (2,000,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of two hundred (200.-) Swedish Kroner each.

*Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to confer power to the Board of Directors to implement the above-mentioned resolutions in compliance with the legal provisions.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately two thousand two hundred fifty (2,250.-) Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 3.10 p.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the French text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le treize décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg),

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise HENSJÖ INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R.C.S. Luxembourg numéro B 57.777, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 205 du 25 avril 1997, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 3 février 2000.

La séance est ouverte à quinze heures (15.00) sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de SEK 8.000.000,- (huit millions de Couronnes Suédoises) pour le réduire de son montant actuel de SEK 10.000.000,- à SEK 2.000.000,- par remboursement aux actionnaires d'un montant en espèces de SEK 8.000.000,-.

2. Réduction de la valeur nominale d'une action de SEK 1.000,- à SEK 200,-.

3. Modification de l'article 3 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions de Couronnes Suédoises (2.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) Couronnes Suédoises chacune.

4. Pouvoir au Conseil d'Administration pour exécuter les résolutions ci-avant proposées.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence de SEK 8.000.000,- (huit millions de Couronnes Suédoises) pour le réduire de son montant actuel de SEK 10.000.000,- (dix millions de Couronnes Suédoises) à SEK 2.000.000,- (deux millions de Couronnes Suédoises) par remboursement aux actionnaires d'un montant en espèces de SEK 8.000.000,- (huit millions de Couronnes Suédoises).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire la valeur nominale d'une action de SEK 1.000,- (mille Couronnes Suédoises) à SEK 200,- (deux cents Couronnes Suédoises).

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions ci-avant adoptées, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions de Couronnes Suédoises (2.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) Couronnes Suédoises chacune.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire confère tout pouvoir au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions ci-avant prises, en conformité des dispositions légales.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ deux mille deux cent cinquante (2.250,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures dix (15.10).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Hemmer, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2004, vol. 528, fol. 51, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 décembre 2004. J. Gloden.  
(105649.3/213/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**HENSJÖ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 57.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.  
(105650.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**SMC SOFTWARE MANAGEMENT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg-Neudorf, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 67.707.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT, S.à r.l.

Signature

(004253.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**IFILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.865.

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IFILE S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 38.865, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 214 du 21 mai 1992.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par l'assemblée ordinaire tenue en date du 30 avril 2002 et dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1120 du 24 juillet 2002.

La séance est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Limpens, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Harald Charbon, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Bruno Resseguier, employé privé, avec adresse avenue du 8 mai 1945, F-07310 Sarras.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-sept mille cinq cents (37.500) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de huit millions deux cent soixante dix-huit mille quatre-vingt-deux euros (EUR 8.278.082,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital de la société à concurrence de deux cent soixante-sept mille cent sept euros et cinquante cents (EUR 267.107,50) pour le porter de son montant actuel de huit millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-deux euros (EUR 8.278.082,-) à huit millions cinq cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante cents (EUR 8.545.189,50) par l'émission de mille deux cent dix (1.210) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent soixante-sept mille cent sept euros et cinquante cents (EUR 267.107,50) pour le porter de son montant actuel de huit millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-deux euros (EUR 8.278.082,-) à huit millions cinq cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante cents (EUR 8.545.189,50) par la création et l'émission de mille deux cent dix (1.210) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par KERKEIND S.A., une société avec siège social au 54, rue Beyart, B-7500 Tournai,

ici représentée par Monsieur Marc Limpens, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de deux cent soixante-sept mille cent sept euros et cinquante cents (EUR 267.107,50) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5, alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante cents (EUR 8.545.189,50), représenté par trente-huit mille sept cent dix (38.710) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Limpens, H. Charbon, B. Resseguier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, vol. 146S, fol. 15, case 10. – Reçu 2.671,07 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105791.3/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**IFILE S.A., Société Anonyme,  
(anc. IFIL S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.865.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1654 du 10 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(105792.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

**J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 10.958.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of November,  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, registered at the Register of Commerce of Luxembourg section B, number 10.958, incorporated by a deed of Maître Carlo Funck, then notary residing in Luxembourg on the 16th day of May 1973, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 8th day of June 1973, number 99.

The articles of incorporation were amended for the last time by virtue of a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on the 9th day of November 2001 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 19th day of March 2002, number 433.

The meeting is presided by Mrs Anne D'Alimonte, Assistant Vice President, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Saliha Boukhrichen, Assistant Company Secretary, residing in Niedercorn.

The meeting elected as scrutineer Mr Alex Wear, Vice President, residing in Niederanven.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office from L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis to L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves and subsequently amendment of the first sentence of the first paragraph of article 2 of the articles of association;

2. Amendment of the first sentence of article 26 of the articles of association to give it the following content: «Every year, on the last Wednesday in April at eleven o'clock a.m., will be held a general meeting which will meet at the head office of the Company, or at such other place, within the municipality of the company, as indicated in the notice convening the meeting.»

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office from L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis to L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Center, 6, route de Trèves.

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the first sentence of the first paragraph of Article 2 of the articles of association to give it the following content:

«**Art. 2. Head Office 1st sentence - 1st paragraph.** The Company shall have its Head Office in L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Center, 6, route de Trèves.»

*Second resolution*

The general meeting decides to amend the first sentence of article 26 of the articles of association to give it the following content:

«**Art. 26. Annual General Meeting 1st sentence.** Every year, on the last Wednesday in April at eleven o'clock a.m., will be held an annual general meeting which will meet at the head office of the Company, or at such other place, within the municipality of the company, as indicated in the notice convening the meeting. Any other meeting shall be held at such place as decided by the board of directors.»

*Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately nine hundred euros.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

*S'est réunie:*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 10.958, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 99 du 8 juin 1973.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 19 mars 2002 numéro 433.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne D'Alimonte, Assistant Vice President, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Saliha Boukhrichen, Assistant Company Secretary, demeurant à Niedercorn.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alex Wear, Vice President, demeurant à Niederanven.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis à L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves et modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

2. Modification de la première phrase de l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante. «Chaque année, le dernier mercredi du mois d'avril à onze heures, il est tenu une Assemblée Générale Annuelle qui se réunit au siège social ou à tout endroit de la commune de la société tel qu'indiqué dans les convocations.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis à L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Center, 6, route de Trèves.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Siège social - 1<sup>ère</sup> phrase - 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le siège social est établi à L-2633 Senningerberg, European Bank and Business Center, 6, route de Trèves.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 26 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 26. Assemblée Générale Annuelle - 1<sup>ère</sup> phrase - 1<sup>er</sup> paragraphe.** Chaque année, le dernier mercredi du mois d'avril à onze heures, il est tenu une Assemblée Générale Annuelle qui se réunit au siège social ou à tout endroit de la commune de la société tel qu'indiqué dans les convocations. Toute autre assemblée se tiendra à l'endroit tel que décidé par le Conseil d'Administration.»

*Evaluation - Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. D'Alimonte, S. Boukhrichen, A. Wear, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 82, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2004.

P. Bettingen.

(106126.3/202/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

---

**IKANO Re, Société Anonyme,  
(anc. VOLVO GROUP RE (LUXEMBOURG)).**

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 22.380.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

P. Frieders

*Notaire*

(003806.3/212/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2005.

---

**ING RPFEB SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.013.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.522.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège de la société le 28 octobre 2004*

- M. Steve van den Broek, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

ING RPFEB SOPARFI A, S.à r.l.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01523. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004227.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**STOCKNET INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 92.486.

Il est porté à la connaissance de tiers que la société LOVETT OVERSEAS S.A., ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques), propriétaire d'une part sociale de la société STOCKNET INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., a transféré, en date du 31 décembre 2004, la part sociale qu'elle détenait à la société FT HOLDING 2 S.A., avec siège social au P.O. Box 3175, Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01269. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004243.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**PILOTA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 75.659.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 24 mai 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Maurizio Cottella, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2003. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Mirko La Rocca en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 14 juillet 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte les demandes de Monsieur Pierre Bouchoms et de Monsieur Mirko La Rocca, de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06790. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106199.3/043/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

**SUREAU S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 49.114.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2004*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée prend acte de la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg (dénommée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 «ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.») du poste de commissaire aux comptes de la société et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01294. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004279.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**ING RPFEB SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.024.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.512.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège de la société le 28 octobre 2004*

- M. Steve van den Broek, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

ING RPFEB SOPARFI B, S.à r.l.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004230.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**ING RPFEB SOPARFI C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 71.039.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.513.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège de la société le 28 octobre 2004*

- M. Steve van den Broek, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

ING RPFEB SOPARFI C, S.à r.l.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004231.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**ING RPFEB SOPARFI FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.513.000,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 95.511.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège de la société le 28 octobre 2004*

- M. Steve van den Broek, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

ING RPFEB SOPARFI FINCO, S.à r.l.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004234.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**ART-CADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 68.222.

Le bilan au 9 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004263.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**MOOREFIELDS S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 97.201.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Rupper à L-2453 Luxembourg au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs, et ce avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Elo Rozencwajg, consultant, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, Monsieur Esad Sabotic, employé privé, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et Madame Marie-Christine Hummel, employée privée, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg. Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004236.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**STOCKNET INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 92.486.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste de gérants, et ce avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, Madame Sandrine Langgartner, employée privée, au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et Madame Audrey Lejail, employée privée, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004238.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 92.487.

Il est porté à la connaissance des tiers que la société LOVETT OVERSEAS S.A., ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques), propriétaire d'une part sociale de la société GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., a transféré, en date du 31 décembre 2004, la part sociale qu'elle détenait à la société FT HOLDING 1 S.A., avec siège social au P.O. Box 3175, Road Town à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Luxembourg, le 3 janvier 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01265. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004246.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 92.487.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste de gérants, et ce avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, Madame Sandrine Langgartner, employée privée, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et Madame Audrey Lejail, employée privée, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004240.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 67.214.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs, et ce avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, Madame Sandrine Langgartner, employée privée, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et Madame Audrey Lejail, employée privée, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004248.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**SMC SOFTWARE MANAGEMENT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg-Neudorf, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 67.707.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT, S.à r.l.

Signature

(004266.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 68.892.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs, et ce avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Maurizio Manfredi, employé privé, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, Madame Sandrine Langgartner, employée privée, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et Madame Audrey Lejail, employée privée, demeurant au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004251.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**FAIRFAX SMALL CAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 68.896.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs, et ce avec effet immédiat. L'Assemblée accepte la démission de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la société.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, M<sup>e</sup> Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004 et au poste de commissaire aux comptes Monsieur Marcel Stephany, demeurant au 23, cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004255.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**CAIRNBULG PROPERTIES N° 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 77.196.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004265.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.



**STORM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 36.211.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de M<sup>e</sup> Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg de leur poste d'administrateurs, et ce avec effet immédiat. L'Assemblée accepte la démission de CO-VENTURES S.A, avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la société.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, M<sup>e</sup> Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004 et au poste de commissaire aux comptes Monsieur Marcel Stephany, demeurant au 23, cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004258.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**CAIRNBULG PROPERTIES N° 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 76.040.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004268.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**SMC SOFTWARE MANAGEMENT CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg-Neudorf, 7, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 67.707.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT, S.à r.l.

Signature

(004269.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.843.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2004, réf. LSO-BA02929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

SELLA BANKLUXEMBOURG, S.A.

Signature

(004273.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**ROBERT MILFORD ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 68.904.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004*

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Pier Luigi Tomassi, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs, et ce avec effet immédiat. L'Assemblée accepte la démission de CO-VENTURES S.A, avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg de son poste de commissaire aux comptes de la société.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, M<sup>e</sup> Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004 et au poste de commissaire aux comptes Monsieur Marcel Stephany, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004277.3/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 40.942.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002*

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 relative au basculement en euros, l'assemblée décide:

- de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.
- de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.
- d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux centimes (1.239.467,62,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

et de supprimer les alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 5 des statuts.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004281.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**CAIRNBULG PROPERTIES N° 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 70.819.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004271.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**DIE BRILLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6735 Grevenmacher, 7-9, rue de Trèves.

H. R. Luxemburg B 94.005.

*Entlastungserklärung der Gesellschafterversammlung*

An  
Bernhard Krewer,  
Kleiststr. 2,  
D-54294 Trier

betreffend der Entlastung des o.g. technischen Geschäftsführung durch  
DIE BRILLE S.à r.l.,  
7-9, rue de Trèves,  
L-6735 Grevenmacher.

Unter Verzicht auf Form und Frist sind heute, 8. November 2004 die Gesellschafter der o.g. DIE BRILLE S.à r.l. zusammengetreten und haben folgenden Beschluss gefasst:

Dem durch die Rücktrittserklärung vom 8. November 2004 aus der technischen Geschäftsführung ausscheidenden Herrn Bernhard Krewer wird zum Datum der Rücktrittserklärung Entlastung auf Grundlage des Standes der Buchführung gewährt.

Grevenmacher, den 8. November 2004.

Rudolf Oeffling

*für sich selbst und in Vertretung der DIE BRILLE AM RATHAUS GmbH*

Jakob Breuer

*für sich selbst und für Clara, Philipp und Boris Breuer zur Unterschrift bevollmächtigt*

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02751. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(004280.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**DIE BRILLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 7-9, rue de Trèves.

H. R. Luxemburg B 94.005.

*Gesellschafterversammlung vom 20. Dezember 2004*

Unter Verzicht auf Form und Fristen wird folgender Beschluss gefasst:

Änderungen der Unterschriftenvollmacht im Handelsregister:

Die bisherige Regelung, nach der eine Unterschriftenvollmacht in unbegrenzter Höhe nur bei gleichzeitiger Unterschrift des technischen und administrativen Geschäftsführers möglich war, wird mit Ausscheiden von Hr. Krewer als technischer Geschäftsführer mit Wirkung zum 8. November 2004 dadurch ersetzt, dass dem administrativen Geschäftsführer Jakob Breuer die alleinige Unterschriftenvollmacht in unbegrenzter Höhe eingeräumt wird («Der administrative Geschäftsführer verpflichtet die Gesellschaft mit alleiniger Unterschrift»).

R. Oeffling

*(für sich selbst und als gesetzl. Vertreter der DIE BRILLE AM RATHAUS GmbH)*

J. Breuer

*(in Vertretung von Boris und Clara Breuer)*

P. Breuer

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02752. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(004288.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**INTERFAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 88.138.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 5 juillet 2002 entre la société FIDU-CONCEPT S.à r.l., sise à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne et la société INTERFAM HOLDING S.A. est dénoncé avec effet au 10 janvier 2005.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03123. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004296.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

13956

**SIVAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 88.473.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2004*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, du commissaire aux comptes MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07744. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004293.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**M.S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 70.635.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 3 décembre 2004 que:

Monsieur Michèle Canépa est élu au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009, en remplacement de Monsieur Moors démissionnaire.

Madame Christel Girardeaux est réélue au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009.

Monsieur Michel Thibal est confirmé dans sa fonction d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2009.

La société CO-VENTURES S.A., domiciliée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est élue au poste de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire de 2009, en remplacement de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. démissionnaire.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05925. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004294.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**INTERFAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 88.138.

Le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Guy Lanners, demeurant à Luxembourg,
  - Monsieur John Weber, demeurant à Luxembourg,
  - Monsieur Fred Alessio, demeurant à Luxembourg,
- est dénoncé avec effet au 10 janvier 2005.

Le mandat du commissaire aux comptes, en l'occurrence EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., est dénoncé avec effet au 10 janvier 2005.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03120. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004299.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**LUXEMBOURG DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. CAST INVEST S.A.)**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 83.348.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004327.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**SINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 57.314.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2003*

Messieurs Charles Hamer, Jean Arrou-Vignod et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

*Pour la société SINTEX HOLDING S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004358.3/1023/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**CAMOZZI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 65.811.

*Extrait des résolutions du 13 décembre 2004*

Démision de Messieurs Mario Rao et Philippe Mihail en tant qu'Administrateurs.

*Pour la société CAMOZZI INVESTMENT S.A.*

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004357.3/1023/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**DESERT STORM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1232 Luxembourg, 2, rue Ernest Beres.  
R. C. Luxembourg B 55.314.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004307.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**HORIZON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 88.548.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

(004379.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**ANCHORAGE VENTURE LAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 99.225.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Stuart Westwater, Administrateur. L'Assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Giovanni Lega, nouvel Administrateur.

Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

*Pour la société ANCHORAGE VENTURE LAB S.A.*

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004360.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 28.341.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2000*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant venus à échéance, Messieurs Robert Bingham, Jean-Pierre De Boutselis et Madame Barbara De Boutselis ont été réélus en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu en tant que Commissaires aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

BIO-TECH INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004361.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**BAMBI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.326.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 novembre 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de Monsieur Jean-Marie Poos comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2008.

*Pour la société BAMBI S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004362.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**PREMIUM INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 88.117.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

(004386.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**CORBIGNY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.867.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2004*

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. S.G.A. SERVICES S.A. et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Jean-Marie Poos est élu Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

CORBIGNY INVESTISSEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004366.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**DERO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.112.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2004*

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue pour 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société DERO S.A.*

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004371.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**E-COLLABORATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.204.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour. Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Norbert Werner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

*Pour la société E-COLLABORATION INTERNATIONAL S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01161. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004374.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**EXACT TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 88.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(004387.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**NORAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 11.488.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2003*

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue Administrateur pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société NORAL HOLDING S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004388.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**ORYSIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.981.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2003*

Les mandats de Messieurs Jean Bintner et Norbert Werner, en tant qu'Administrateurs, ne sont pas renouvelés. Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. et Monsieur Jean-Marie Poos sont élus Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société ORYSIA S.A.*

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004390.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**FULTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 95.725.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA02003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004394.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**RODE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.131.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2004*

Le mandat de Monsieur Norbert Werner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Jean Bintner et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES S.A. est élue pour 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société RODE S.A.*

S.G.A. SERVICES

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004395.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---



**PACIFIC TIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 67.014.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004396.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**NORD INVEST S.A., Société Anonyme,  
(anc. NORD HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 67.013.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Signature.

(004397.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**KAMFIN H S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 48.184.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2004*

A été nommé administrateur Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004398.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**KAMFIN H S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 48.184.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004400.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**LUXESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 70.796.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02760, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXESTATE S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004412.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**BRUYERES-BRIDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 62.161.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2004*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2004, les associés ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée nomme comme commissaire-vérificateur la FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

N. Arend / E. Cloos  
*Liquidateur / Liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(004399.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**ROLUB S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 42.512.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 février 2004*

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Messieurs Robert Drugmanne et Norbert Schmitz sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. S.G.A. SERVICES SA est élue pour 6 ans Administrateur. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société ROLUB S.A.*  
N. Schmitz  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004401.3/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**PAINTBOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 97.862.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004402.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**KOWAC S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftsitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 63.592.

*Auszug des Protokolls der Hauptversammlung der Aktionäre vom 7. Oktober 2004*

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt, die Mandate der Herren Egbert Franz Wegner, Frank Wegner, Wilhelm Joh. Burke, Torsten Temp und Pierre Berna als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu erneuern.

Des Weiteren beschließt die Versammlung, das Mandat von Frau Gudrun Gesternkorn als Buchprüferin zu erneuern.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Buchprüferin enden mit der Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2009.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOWAC S.A.  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004410.3/255/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**EUROPEAN INVESTMENT CONSTRUCTION COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 64.011.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA03021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004405.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**COSINDIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.607.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN est rayé en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004406.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**EUROSIGNCARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 70.978.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004413.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**FIAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 54.637.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02762, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004414.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**SIGVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 37.010.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2004*

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert Werner en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée jusqu'à ce jour.

Acceptation de la nomination de S.G.A. SERVICES S.A. comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Norbert Werner, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée en 2005.

Pour la société

SIGVAL HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA01137. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004416.3/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**EUROSIGNCARD FINANCE 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 77.028.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, 30 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01991. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004415.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**EUROSIGNCARD FINANCE 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 77.028.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Signature.

(004417.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**LONGCHAMP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 46.725.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02764, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LONGCHAMP, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(004418.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**STUGALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.  
R. C. Luxembourg B 11.348.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 juin 2004*

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises, la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 58.155 jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01553. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(004436.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**LUXESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 70.796.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02767, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXESTATE S.A.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004419.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**BRUYERES-BRIDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 62.161.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02770, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BRUYERES-BRIDEL, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004421.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**CLARIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 38.115.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02772, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLARIDGE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004422.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**DOMAINE VERTBOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 74.514.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02775, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOMAINE VERTBOIS, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(004423.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**I.B.C., INTERNATIONAL BUILDING CONTROL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8279 Holzem.  
R. C. Luxembourg B 43.627.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour I.B.C. S.A.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004424.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**LA BORSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2444 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 60.637.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02781, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LA BORSA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004425.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**LAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 53.484.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02783, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAURE, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004426.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**MONTRION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2326 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.157.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MONTRION, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004427.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**OLINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 45.201.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02786, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OLINGEN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004428.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**PARC DEMEURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 68.757.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARC DEMEURES, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004429.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**PERONICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 35.981.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PERONICA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004430.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**PROMOTION NEUILLY S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 45.766.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02795, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROMOTION NEUILLY S.A.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004431.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**PROMOTION VINCENNES S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 55.058.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02797, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROMOTION VINCENNES S.A.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004432.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**URBANIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation),  
(anc. BUTZEBIERG).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 45.464.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02801, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour URBANIA, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(004433.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**ROA IMMOBILIERE & CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 57.004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Signature.

(004442.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

---

**MATCON S.A., MATERIAUX DE CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 64.531.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 juin 2004*

1. L'assemblée générale a nommé avec effet immédiat Monsieur Joël Schons, employé privé, né le 29 janvier 1973 à Luxembourg, demeurant à 7, rue de Mondorf, L-5470 Wellenstein, comme administrateur. Son mandat s'achève en même temps que celui des autres administrateurs de la société, à savoir immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009 (deux mille neuf).

2. L'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Félix Schmitz, comptable, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004435.3/280/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**COMPILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 68.155.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, M. Félix Schmitz, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004438.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

**R.I.D., REALISATIONS IMMOBILIERES DUDELANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 68.088.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 juin 2003*

L'assemblée générale a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, M. Félix Schmitz, comptable, né le 18 décembre 1930 à Luxembourg, demeurant à L-5862 Hesperange, 8A, rue de la Montagne, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004439.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.